# MONTLUCON-NATATION

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE
## Du 15 Novembre 2024

**Début de la réunion : 18.15 heures**

| MEMBRES | PRESENT | EXCUSE |
|---|---|---|
| DESFORGES Christelle | x | |
| DUMONT Xavier | x | |
| GIGANON David | | x |
| GIGANON Virginie | | x |

| MEMBRES | PRESENT | EXCUSE |
|---|---|---|
| LATHENE Jérôme | x | |
| PASQUIER Sylvie | x | |
| ROBIN Laurent | | x |
| SCHMIDT Nathalie | x | |

**Invités présents:**
M. Guerin, Maire de Saint Victor
M. Foltier, Secrétaire OMS
M. Bouriquat, Conseiller communautaire pour le CMS
M. Dalby, Conseiller municipal représentant les élus de la ville de Montluçon
Mme Fourgheon, référente Section Sportive Collège J.J. Soulier
M. Romain Lefebvre, Adjoint au Maire de Montluçon

**Invités excusés :**
M. Laporte, Maire de Montluçon et Président Montluçon Communauté
M. Penthier, Adjoint aux Sports Montluçon Communauté
M. Manaudou, Vice-président FFN et Président de la ligue AURA Natation
M. Thierry Lefaure, Président CDAN
Mme Marret, Adjointe Associations Mairie Saint Victor

### Allocution et rapport moral du Président

*Bonjour à toutes et tous,*

*Nous voici réunis pour la traditionnelle assemblée générale de Montluçon Natation, rendez-vous prescrit par la loi de 1901. Merci aux personnes présentes pour votre venue.*

*Nous avons reçu les excuses de Mr Laporte (président de Montluçon communauté et maire de Montluçon), Mr Penthier (adjoint aux sports de Montluçon communauté), Mr Manaudou (Vice-président de la FFN et président de la ligue AURA de natation), M. Thierry Lefaure, (président CDAN), Mme Marret (mairie St-Victor).*

*Nous remercions les institutionnels présent, M Jean-Pierre Guérin (maire de Saint-Victor) M Romain Lefebvre (adjoint chargé des sports), M. Bruno Bouriquat (conseiller municipal, représentant le CMS) M. Christian Darby (conseiller municipal représentant les élus de la ville de Montluçon), Mr Philippe Foltier (OMS)*

*Mesdames, Messieurs,*

*Nous venons de passer une saison 2023-2024 très contrastée.*
*Cette saison, et compte tenu des licences « migrées », le club a accueilli un peu moins de 550 licences contre 600 l'an dernier. Une baisse liée principalement à la diminution des possibilités d'accueil du JAN.*

*Il reste malgré tout un beau potentiel de licenciés. Le club a pu travailler avec des groupes chargés, pas toujours homogènes, mais les entraineurs ont œuvré pour en sortir le meilleur. Ils vous feront un petit compte-rendu de leurs activités tout à l'heure.*

ATTENTE HOMOLOGATION

*Les finances du club sont, cette année, déficitaires. Nathalie Schmidt, qui a pris le relais d'Elise Boursier vous en donnera le détail par la suite.*
*Malgré un prévisionnel solide, il a fallu composer avec une baisse générale des subventions.*
*Celles de l'ANS, qui nous a moins subventionné nos actions que les autres saisons et celle de la ville de Montluçon, au travers d'une initiative d'aide financière (coupon sport de 30€) pour les montluçonnais fréquentant un club de sport avec son siège social à Montluçon.*
*Le mécanisme de ce coupon fait que ce sont les clubs qui financent la baisse du prix de l'adhésion. Même si aider la population à rejoindre un club pour une pratique sportive, signe de meilleure santé, est très louable, ce n'est pas aux associations, qui ont des budgets limités, d'en assumer la charge financière.*
*Le JAN a, lui, été plafonné sur le volume de l'aide. Je reviendrai, un peu plus loin dans mon allocution sur le sujet des finances.*

*Malgré tout, le club a tout fait pour permettre aux meilleurs nageurs de s'exprimer au plus haut niveau. Bien qu'un planning de déplacements soit établi pour la saison, il a fallu ajouter des dépenses liées aux différents meetings et championnats de France.*
*Comme tous les ans, le club a tenu à maintenir toutes ses activités fédératrices et conviviales.*
*L'opération J'apprends à Nage, malgré un accueil plus réduit, fonctionne bien. Entre l'accueil prioritaire des centres de loisirs de Montluçon Communauté et le grand public, nous avons accueilli 312 primo accédants à la natation. Il est important que cette activité perdure.*
*Le BNSSA a connu 12 stagiaires (cycle complet + recyclage) 10 ont validé leur diplôme. Cette formation existe depuis longtemps au club, elle permet aux diplômés d'avoir des emplois saisonniers.*

*Le bureau du club va connaitre, lui aussi, quelques mouvements. Pour compenser le départ de la trésorière à la fin de la saison, comme je l'ai dit un peu plus haut, Nathalie a repris le flambeau.*
*Pour cette nouvelle mandature, nous avons 3 personnes, Anne Solet, Patrice Gozard et Damien Gomes qui souhaitent intégrer le bureau. C'est avec bienveillance que nous soumettrons, à cette assemblée, la validation de leurs candidatures.*
*N'hésitez pas à venir nous rejoindre … nous avons besoin de monde !*

*Les officiels du club ont été présents sur les compétitions. Nous avons même reçu un dédommagement financier, de la part de la ligue, pour leur présence régulière sur les compétitions de cette dernière. Nous les remercions chaleureusement pour le travail accompli.*

*Le club compte sur ses bénévoles non permanents. Ceux-ci répondent aux sollicitations ponctuelles sur les compétitions (mise en place, fonctionnement et démontage) et les journées d'animations sur différents postes de l'organisation. Bien sûr, nous aimerions qu'ils pérennisent leur engagement sur toute l'année.*
*Merci à tous ces bénévoles qui permettent au club de vivre. J'ajoute mes remerciements spéciaux à Xavier Dumont, vice-président de Montluçon natation, le couteau « Suisse » du club.*

*Un grand merci à l'équipe professionnelle du club, Catherine, Mélanie, Quentin et Johan (qui nous a quitté en septembre 2024). C'est une belle équipe réactive et toujours professionnelle avec de très bonnes qualités d'adaptation, cela se confirme d'année en année ayant en face d'eux, des interlocuteurs compliqués.*
*Concernant le départ de Johan, malgré une recherche importante, nous n'avons pas trouvé de candidat intéressé.*
*Pour la saison qui démarre, il a fallu trouver des solutions de fonctionnement avec 2 entraineurs. Le recrutement d'un apprenti BPJEPS, Sully Chemel (ancien nageur du club), et l'aide ponctuelle de 2 intervenants devraient permettre aux 2 entraineurs permanents de mieux organiser l'encadrement du club.*

*Un grand merci aux bénévoles qui sont allés exposer notre projet club et notre projet sportif aux futurs partenaires du club.*
*Si, pas mal de nos anciens partenaires continuent de nous soutenir, ils ont su en convaincre de nouveaux sur l'importance et la place de Montluçon Natation sur le territoire et les alentours de Montluçon ainsi que de son rayonnement, sur le plan sportif qui, lui, va du niveau départemental jusqu'au niveau national. Tous les soutiens moraux et financiers seront les bienvenus.*

*Je l'avais dit au début de mon allocution, je reviens sur les financements du club. Rien n'est simple... Les paiements des subventions prévues pour une saison interviennent souvent à la fin de celle-ci et bien entendu, il nous est difficile d'en connaître le montant.*
*A l'exemple des subventions de l'ANS qui ne nous accorde, pour la saison 2023-2024, que 11000 € contre 16000 l'an dernier pour le JAN, sans explication, ou qui n'aide plus les écoles de nage, la base de la natation (-2500 €). Toujours dans les aides de l'ANS, le plan sport emploi demandé, qui, après validation orale de notre dossier, ne nous a pas été accordé (12000€ par an pendant 3 ans), on attend encore un courrier d'explication de ce refus, si on y ajoute le coupon sport de la ville de Montluçon (-2250 €) et le plafonnement par Montluçon communauté de l'opération JAN, cela fait beaucoup de « moins » dans les finances. Les discours politiques sur le besoin de faire du sport ne sont pas suivis d'effet...*

*Mes propos ne sont pas un quelconque militantisme, mais plus un exposé sur la réalité de l'accompagnement financier de notre association.*
*Malgré tout, Montluçon Natation, avec le support de Montluçon Communauté et du Centre Aqualudique, est reconnu pour la qualité de ses organisations de compétitions, du championnat départemental jusqu'aux championnats de France Juniors.*

ATTENTE HOMOLOGATION

*Cependant, une ombre au tableau est apparue : la facturation, par la ville de Montluçon, au travers de son service logistique, de la prestation de montage des podiums et tribunes, ainsi que la location, à la place, des assises des tribunes ou des chaises ..*
*Le Centre Aqualudique, contrairement aux stades et gymnases dédiés aux sports terrestres, n'est pas équipé en permanence de ses équipements, il appartient donc à l'organisateur d'événements aquatiques de payer à hauteur de 10% du devis « surfacturé » la prestation du service logistique de la ville.*
*Cela nous a couté environ 1500 € pour la saison 2023-2024. Cela fait fuir les partenaires de nos organisations sportives. Cela provoque des effets sur les organisations à venir.*
*Le comité départemental de natation a décidé de ne plus venir (3 à 4 compétitions par ans), la ligue nous a accordé pour cette année encore une compétition, mais ce sera la dernière fois compte tenu des coûts engendrés. Concernant le meeting du club (meeting du bourbonnais), nous le faisons encore cette saison, mais ce sera peut-être la dernière fois, car une bonne partie de l'excédent est avalé par les facturations pour la logistique.*
*Pour rappel, ces compétitions amènent de 100 à 750 personnes pour 1 à 4 jours sur le bassin montluçonnais sans compter les retombées économiques qui vont avec. Ces retombées et le savoir autour de ces événements sportifs est en péril.*

*Dans mon allocution, j'ai, cette année, mise en avant les finances, c'est le nerf de la guerre pour que nous puissions faire pratiquer notre sport dans les meilleures conditions sportives possible. J'espère que le message sera entendu.*

*Je souhaite à tous une bonne saison 2024-2025 ! Et, ne l'oublions pas, même Léon Marchand a commencé la natation dans l'école de nage d'un club.*

## Validation de l'Assemblée Générale du 27/01/2024

Le compte-rendu de la dernière assemblée générale est consultable sur le site et au secrétariat du Club.
L'approbation de la dernière Assemblée Générale se déroule par vote à main levée.

Aucune remarque ni réserve particulière, aucune opposition ni abstention n'étant émises, l'Assemblée Générale du 27/01/2024 est validée à l'unanimité.

## Bilan Financier 2023-2024

Nathalie Schmidt, Trésorière du Club, présente le bilan 2023-2024 (*voir en Annexe 1)*.
Il est précisé que les comptes sont certifiés par le cabinet CHD pour la saison 2023-24 et ce sera le cabinet Benzoni qui prendra la relève pour la saison 2024-25.

Soumis au vote, aucune opposition ni abstention n'étant émises, le bilan 2023-2024 est validé à l'unanimité de l'assemblée.

## Bilan Sportif

Quentin Binet, Entraîneur, présente le bilan sportif pour la saison écoulée (*voir en Annexe 2)*.

## Bilan Festivités

Le Vice-président Xavier Dumont explique la baisse des festivités sur la saison écoulée (journée de Noël, sorties de fin d'année, fête du club), en raison de la fermeture des bassins (arrêt technique en décembre), la facturation du bassin extérieur, la baisse des subventions, la location du matériel Mairie. Toutes ces contraintes ont amené à l'annulation de ces festivités.
Difficulté également pour avoir des bénévoles sur l'organisation et encadrement de ces manifestations.

Le président revient sur les baisses de subventions qui sont réelles, nonobstant le club doit réussir à fonctionner, permettre à ses adhérents de nager et assurer un salaire décent à ses entraîneurs.

## Allocution de M. Guerin

Le Maire de Saint Victor entend les difficultés rencontrées par le club, les représentants municipaux vivant la même chose, tout devient malheureusement très alambiqué et très compliqué. Il rappelle que la Mairie de Saint Victor reste une commune support en cas de difficulté logistique et matérielle.

ATTENTE HOMOLOGATION

Concernant les subventions, M. Guerin admet que cela devient extrêmement difficile, l'état se désengage de toutes parts en déléguant des compétences sans y mettre les moyens financiers correspondants. Et l'arbitrage budgétaire devient très complexe dans les collectivités territoriales.

Pour conclure, M. Guerin nous adresse tout son soutien et nous conseille de continuer à défendre notre cause.

## Allocution de M. Foltier

M. Foltier évoquant le *sport santé* qui tend à se développer dans plusieurs disciplines sportives, interroge le club sur son positionnement. Jérôme Lathène répond que la mise en place reste très compliquée, cela avait été amorcé il y a quelques années avec l'hôpital mais sans aboutir. Par ailleurs, bien que les entraîneurs du club soient formés à ce dispositif, cela requiert des moyens humains, matériels et financiers compliqués à avoir. Mais la porte ne reste pas fermée.

## Allocution de M. Dalby

M. Dalby reconnaît que cela devient compliqué pour les clubs et l'information est et sera remontée aux services des sports de la ville. Il revient ensuite sur l'intérêt des coupons sport montluçonnais, mais Jérôme Lathène rappelle que, contrairement à ce qui était initialement présenté par les élus municipaux, le montant total de ces coupons est dans un premier temps versé aux clubs pour être par la suite décorrélé de la subvention de la Mairie. Au final, ce sont les clubs qui financent.

## Election du Bureau

Jérôme Lathène informe l'assemblée que le club a reçu trois demandes de candidature pour intégrer le Bureau, Anne Solet, Patrice Goozard et Damien Gomes, tous nageurs au Club.

Soumis au vote, aucune opposition ni abstention n'étant émises, l'arrivée de ces trois nouveaux membres du Bureau est approuvée et validée à l'unanimité de l'assemblée.

## Questions, informations diverses

Un parent de nageur interpelle sur la difficulté de véhiculer son fils aux compétitions et questionne le club sur la possibilité de louer un véhicule, avec une contrepartie financière versée par les parents.

Le président rappelle que le club a pour règle depuis plusieurs années de ne pas véhiculer les nageurs(ses) sur les compétitions dans le département. Quelques exceptions ont été faîtes la saison précédente, mais non sans une certaine dérive. Cette question a de nouveau été abordée cette année en réunion de bureau et il a été voté que la priorité dans les minibus du club était donnée aux entraîneurs et officiels et que le transport d'un(e) nageur(se) ne dépendrait que des places restantes dans le véhicule.

Arrivée de M. Lefebvre à l'Assemblée Générale, qui s'excuse de son retard, ayant été retenu à d'autres engagements. Jérôme Lathène lui transmet l'écrit de son rapport moral, qu'il consulte, puis lui laisse la parole.

## Allocution de M. Lefebvre

M. Lefebvre souhaite répondre aux points abordés par le Président dans son allocution. Il rappelle qu'en tant qu'adjoint aux sports, il a depuis son début de mandat toujours cherché à défendre le sport et les finances des subventions de fonctionnement allouées au monde sportif. Pour cette année, l'enveloppe dédiée aux sports est relativement conséquente, 1.100.000 euros, mais il faudra attendre l'arbitrage politique pour connaître le montant attribué aux clubs.

M. Lefebvre tient à revenir sur les coupons sport montluçonnais (CSM), dispositif visant à inciter les montluçonnais à revenir au sport. Il rappelle les points suivants :

- Le CSM représente une rentrée d'argent supplémentaire pour les clubs, due à une affluence de nouveaux adhérents
- le CSM n'a qu'un an d'existence et il faudra faire un bilan sur 2/3 ans pour en tirer des conclusions
- le CSM est financé par les impôts des montluçonnais, c'est de l'argent public et en aucun cas ce dispositif n'est à la charge des clubs.

ATTENTE HOMOLOGATION

- Beaucoup de clubs ont vu le nombre de leurs adhérents augmenter (gym, badminton), ils ont très bien compris et sont très satisfaits de ce dispositif, comme la gym.

Plusieurs interventions de la part de membres du Bureau et adhérents émaillent les propos de M. Lefebvre :

- Le principe du CSM n'est pas remis en cause, contrairement à sa présentation auprès des clubs. Son financement n'a pas été présenté de cette manière par la Mairie et les clubs se sont sentis trompés. Ils n'ont en effet découvert qu'à la notification de la subvention de fonctionnement que le montant total des CSM était déduit (2250 euros pour Montluçon Natation). Ce sont donc bien les clubs qui financent ce dispositif.
- Le CSM n'a pas apporté de nouveaux adhérents au club, en revanche la perte financière est bien réelle
- Quelle nécessité de prolonger ce dispositif sur plusieurs années dans ces conditions, hormis continuer d'affaiblir les clubs ?

M. Lefebvre aborde ensuite le sujet du matériel de la Mairie mis à disposition des clubs lors de manifestations sportives. Le but n'est pas de mettre en danger les associations, mais la décision de faire payer le matériel aux clubs a été votée en conseil municipal, avec une déduction de 90% sur le montant de la facture. Cette décision est complètement assumée et ne changera pas.

M. Lefebvre est interpelé par un parent, présent dans l'assemblée, au sujet des dérogations refusées à trois collégiennes, prévues pour intégrer la section sportive du collège J.J. Soulier. Les différents courriels adressés par ce parent à M. Lefebvre étant restés sans réponse, il demande à l'élu quel est le soutien de la Mairie.
M. Lefebvre répond qu'une rencontre était prévue avec le Président du Club pour initier un courrier de soutien de la collectivité à Mme la Préfète. Cet entretien n'a pu avoir lieu, mais il renouvelle son soutien et assure qu'un moment sera trouvé avec le Président du Club, en sa présence s'il le souhaite, pour se réunir et faire avancer ce dossier.

Le Président clôt la réunion en invitant l'ensemble de l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fin de la Réunion : 20 h 00

**Le Président**
Jérôme LATHENE

**La Secrétaire**
Sylvie PASQUIER

ATTENTE HOMOLOGATION

Annexe 1

CHD

# COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

MONTLUCON NATATION
Du 01/09/2023 au 31/08/2024

| | Du 01/09/23 au 31/08/24 | Du 01/09/22 au 31/08/23 |
|---|---|---|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Cotisations | 46 963,00 | 46 646,00 |
| Ventes de biens et services | | |
| Ventes de biens | | |
| *Dont ventes de dons en nature* | | |
| Ventes de prestations de service | 6 370,00 | 7 258,00 |
| *Dont parrainages* | | |
| Produits de tiers financeurs | | |
| Concours publics et subventions d'exploitation | 109 551,35 | 115 168,42 |
| Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible | | |
| Ressources liées à la générosité du public | | |
| Dons manuels | 11 185,00 | |
| Mécénats | 6 050,00 | |
| Legs, donations et assurances-vie | | |
| Contributions financières | | |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 4 855,50 | 6 399,30 |
| Utilisations des fonds dédiés | | |
| Autres produits | 21 513,15 | 36 072,78 |
| **TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)** | **206 488,00** | **211 544,50** |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | | |
| Variation de stock | | |
| Autres achats et charges externes | 82 161,54 | 78 445,37 |
| Aides financières | | |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 1 996,47 | 1 747,64 |
| Salaires et traitements | 92 056,24 | 92 817,87 |
| Charges sociales | 12 369,05 | 13 678,54 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations | 8 520,01 | 7 616,66 |
| Dotations aux provisions | | |
| Reports en fonds dédiés | | |
| Autres charges | 22 878,10 | 22 437,06 |
| **TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)** | **219 981,41** | **216 743,14** |
| **RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)** | **-13 493,41** | **-5 198,64** |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| De participation | | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 2 558,52 | 1 253,84 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| **TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)** | **2 558,52** | **1 253,84** |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| Intérêts et charges assimilées | 106,11 | 126,79 |
| Différences négatives de change | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| **TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)** | **106,11** | **126,79** |
| **RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)** | **2 452,41** | **1 127,05** |
| **RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)** | **-11 041,00** | **-4 071,59** |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | 6 550,00 | 6 550,00 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |

CHD

# BILAN ACTIF

En Euro

MONTLUCON NATATION
Du 01/09/2023 au 31/08/2024

| ACTIF | Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024 Brut | Amort. & Dépréc. | Net | 01/09/2022 au 31/08/2023 |
|---|---|---|---|---|
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Donations temporaires d'usufruit | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 199,90 | 199,90 | | 19,99 |
| Autres | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techn., matériel et outil. ind. | 7 854,26 | 5 084,19 | 2 770,07 | |
| Autres | 66 204,30 | 51 766,42 | 14 437,88 | 19 688,49 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations et créances rattachées | | | | |
| Autres titres immobilisés | 11 982,00 | | 11 982,00 | 11 625,00 |
| Prêts | | | | |
| Autres | 500,00 | | 500,00 | 1 081,76 |
| **TOTAL (I)** | **86 740,46** | **57 050,51** | **29 689,95** | **32 415,24** |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Créances | | | | |
| Créances clients, usagers et comptes ratt. | 1 053,65 | | 1 053,65 | 2 718,95 |
| Créances reçues par legs ou donations | | | | |
| Autres | 23 325,00 | | 23 325,00 | 16 163,60 |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 98 655,28 | | 98 655,28 | 121 921,82 |
| Charges constatées d'avance | 5 520,64 | | 5 520,64 | 5 965,62 |
| **TOTAL (II)** | **128 554,57** | | **128 554,57** | **146 769,99** |
| Frais d'émission des emprunts (III) | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts (IV) | | | | |
| Ecarts de conversion actif (V) | | | | |
| **TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)** | **215 295,03** | **57 050,51** | **158 244,52** | **179 185,23** |

CHD

# BILAN PASSIF

En Euro

MONTLUCON NATATION
Du 01/09/2023 au 31/08/2024

| PASSIF | Du 01/09/2023 au 31/08/2024 | Du 01/09/2022 au 31/08/2023 |
|---|---|---|
| FONDS PROPRES | | |
| Fonds propres sans droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | | |
| Fonds propres complémentaires | | |
| Fonds propres avec droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | | |
| Fonds propres complémentaires | | |
| Ecarts de réévaluation | | |
| Réserves | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves pour projet de l'entité | 72 414,96 | 72 414,96 |
| Autres | | |
| Report à nouveau | 50 609,54 | 48 131,13 |
| Excédent ou déficit de l'exercice | -4 560,00 | 2 478,41 |
| *Situation nette (sous total)* | *118 464,50* | *123 024,50* |
| Fonds propres consomptibles | | |
| Subventions d'investissement | 11 377,26 | 17 927,26 |
| Provisions réglementées | | |
| **TOTAL (I)** | **129 841,76** | **140 951,76** |
| FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS | | |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations | | |
| Fonds dédiés | | |
| **TOTAL (II)** | | |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | | |
| **TOTAL (III)** | | |
| DETTES | | |
| Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 371,00 | 2 267,00 |
| Dettes des legs ou donations | | |
| Dettes fiscales et sociales | 14 114,76 | 13 299,47 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | | |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance | 11 917,00 | 22 667,00 |
| **TOTAL (IV)** | **28 402,76** | **38 233,47** |
| Ecarts de conversion passif (V) | | |
| **TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)** | **158 244,52** | **179 185,23** |

ATL

Annexe 2

**Bilan sportif des différents niveaux de pratique du club :**

1) **JAN :** 210 enfants

**140 attestations SNS**

2) **ENF :** 105 enfants

**92 licences compétitions :**

3) **Avenirs :** 21 enfants représenté sur les différentes compétitions

**Sélection départementale :**

Coupe Catherine Plewinski à Megève 25 et 26 /05/2024 : 4 nageurs

4) **Benjamins :**

**Niveau régional :**

- Championnats de ligue Eté 29 et 30 /06 /2024 à Oyonnax : 5 nageurs → 1 nageuse se qualifie aux championnats de France Benjamins en décembre prochain (MAUPAS Sacha)

**Niveau National :**

- Championnats de France Benjamins à Chalon-sur-Saône 16 au 18 /12/2023 : 1 nageuse (VENUAT Elsa : 33ème 50 dos)

**Sélection départementale :**

Coupe de France des départements à Annonay 15 et 16 / 06 / 2024 : 2 nageuses

5) **Juniors/séniors :**

**Niveau régional :**

- Championnats de ligue webconfrontation#1 à Montluçon 29 au 31 Mars 2024 : 5 nageurs
- Championnats de ligue webconfrontation#2 à Clermont-Ferrand 5 au 7 Juillet 2024 : 3 nageurs

Afin de préparer ces championnats, le club a pris part à différentes compétitions allant du niveau départemental à national.

**Sélection départementale :**

Meeting à Tours 03 au 05 /05/2024 : 3 nageuses

6) **Maîtres :**

- Championnats de France N2 Maîtres Petit Bassin 03 au 04 /02/2024 à Aix-en-Provence : 1 nageur (AUDINAT ROUGE Romain : 1er au 50 Dos)
- Championnats de France Maîtres Petit Bassin 07 au 10 /03/2024 au Puy-en-Velay : 6 nageurs (DESTAILLEUR Nicole : 2 titres sur 200 NL et 100 Pap)
- Championnats de France N2 Maîtres Grand Bassin à Montpellier 20 au 23 /06/2024 : 1 nageuse
- Championnats de France Maîtres Grand Bassin à Montpellier 20 au 23 /06/2024 : 2 nageuses

7) **Compétition par équipe :**

- Interclubs TC à Clermont-FD le 12/11/2023 : 1 équipe filles et 1 équipe garçons : 6ème
- Interclubs Avenirs à Saint-Georges-De-Mons le 19/11/2023 : 1 équipe filles (9ème) et 1 équipe garçons (3ème)
- Interclubs Maîtres à Saint-Georges-De-Mons le 03/03/2024 : 1 équipe mixte 3ème

8) **Eau Libre :**

- 6ème coupe volcanique au Gour de Tazenat le 02/09/23 : 3 nageurs
- Championnats de France Maîtres Eau Libre à Palavas-les-Flots le 23/06/2024 : 1 nageuse
- Traversée du lac d'Annecy le 15/08/2024 : 5 nageurs
- 7ème coupe volcanique au Gour de Tazenat le 31/08/2024 : 19 nageurs

9) **Classements Nationaux :**

- Classement national natation course : 191ème / 936
- Classement national natation maîtres : 170ème / 637

ATTENTE HOMOLOGATION

# Bilan :

La saison 2023-2024 a été plutôt satisfaisante sur le plan sportif, avec une participation jusqu'au niveau national.
A noter, une bonne participation de la catégorie Maître sur les compétitions (remerciements à l'entraîneur des maîtres). Nous pouvons également noter une très bonne mobilisation de nos nageurs sur l'eau libre.
Enfin, en quelques chiffres, Montluçon natation c'est :

- 524 licenciés (253 F et 271 H)
- Environ 60h d'occupation bassin
- 4 salariés : 1 secrétaire et 3 entraîneurs
- 1 intervenant bénévole
- 11 membres du bureau
- 25 officiels
- 12 BNSSA dont 2 recyclages

ATTENTE HOMOLOGATION